



Technicien(ne) de maintenance

Définition

Le technicien de maintenance réalise la maintenance préventive, la réparation et le dépannage du matériel de production et/ou contribue à l'amélioration des installations. Il intervient dans les domaines mécanique, électrique, hydraulique...

Activités principales

- effectuer des tournées de surveillance
- établir des diagnostics
- procéder à des interventions sur des champs techniques ou technologiques différents (électricité, électronique, mécanique ...)
- remettre en état les installations et les matériels par échange de pièces ou réparation
- assurer l'entretien courant, à partir de consignes, plans et programmes de maintenance
- rédiger des rapports d'interventions
- faire des préconisations
- compiler les informations relatives à la documentation technique

Comportement et Qualités requises

- capacité d'adaptation
- respect des normes d'installation
- respect des règles de sécurité et de l'environnement
- s'organiser avec méthode
- communiquer fréquemment avec l'équipe chargée de la production

Informations complémentaires

- Le technicien de maintenance travaille seul ou en équipe. L'activité peut le conduire à des déplacements et à des horaires variables (astreintes).

Diplômes recommandés :

- [**BAC PRO**] Maintenance des Equipements Industriels
- [**BAC STI**] Electrotechnique
- [**BAC STI**] Productique Mécanique
- [**BTS**] Maintenance Industrielle

Formation professionnelle*

- [[Cliquez ici](#)]

*A destination des plus de 16 ans, demandeurs d'emploi, salariés.

